

*Loi sur les banques*

provinciaux aient leur mot à dire dans la désignation des membres du conseil d'administration de la Banque du Canada.

Si la Banque du Canada juge vraiment qu'elle ne peut pas trouver douze administrateurs en dehors du Canada du centre, dotés des dons financiers nécessaires pour représenter dignement les régions et exprimer leurs aspirations, ou si elle considère que le reste du Canada fait preuve d'incompétence, financièrement parlant, ou si elle craint tout simplement les gouvernements provinciaux et ne veut entendre parler, ni d'influence provinciale directe, ni de nominations faites sur leur recommandation, peut-être pourrait-elle au moins, lorsqu'elle choisit ses propres représentants . . .

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances invoque le Règlement.

**M. Lumley:** Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris le député, il a dit qu'il n'y avait personne de la Colombie-Britannique ni de l'Ouest qui fasse partie du conseil d'administration de la Banque du Canada. Je pense qu'il devrait vérifier la liste des administrateurs de la Banque de Canada.

**M. Wenman:** Je voulais faire comprendre à la Chambre qu'il n'y a aucune représentation régionale, que les personnes choisies comme administrateurs n'ont jamais été et ne sont pas encore représentatives des régions. Je propose que le gouvernement tienne compte des provinces en leur permettant de faire certaines nominations au conseil. Si le gouvernement a peur des provinces ou s'il ne veut pas que chacune d'elles recommande une nomination, il pourrait peut-être choisir cinq représentants. Ou encore il serait peut-être possible d'adopter un système qui tiendrait compte des différentes régions du Canada tout en laissant le soin des nominations au gouvernement fédéral. Ce n'est pas ce qui se passe actuellement, et il devrait en être ainsi.

Il y a une autre question que le gouvernement aurait pu prendre en considération dans son bill de révision de la loi sur les banques; il aurait pu permettre aux banques à charte de se servir des bons du Trésor pour satisfaire aux exigences d'une réserve secondaire. Cette proposition aurait plusieurs avantages. Elle ferait disparaître ce que l'on pourrait considérer comme le monopole de l'impôt fédéral sur les banques à charte. Cette mesure discriminatoire à l'égard des provinces en exigeant une seconde réserve est un exemple typique de la façon dont le gouvernement reconnaît en principe les droits et les aspirations des régions sans le faire effectivement.

En 1974, après l'arrivée de quelques députés conservateurs de plus de l'ouest du Canada, nous avons pensé que le gouvernement avait entendu parler de l'Ouest quand il a accédé à la demande de la Colombie-Britannique et lui a accordé une plus grande autonomie régionale en présentant un bill qui aurait permis aux gouvernements provinciaux de posséder 25 p. 100 du capital-actions des banques à charte régionales. Il y a eu trois ministres des Finances depuis.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas accepté cette proposition? Était-ce une attitude purement symbolique? Ou était-ce parce que la loi que le gouvernement compte présenter introduirait le nouveau régime socialiste auquel le premier ministre (M. Trudeau) rêve si souvent tout haut? Le député qui vient de prendre la parole se basait peut-être sur des renseignements particuliers lorsqu'il a dit que le gouvernement allait chercher à décourager les Canadiens de voyager à l'étranger en limitant les sorties d'argent. Le gouvernement envisage-t-il d'adopter

[M. Wenman.]

cette politique socialiste? Je souhaite que non. J'espère qu'il éclaircira ce point avant les prochaines élections.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas présenté l'ancien bill C-7? Est-ce pour se laisser le temps de franchir le cap des prochaines élections? Est-ce parce que le gouvernement refuse d'adopter les propositions qui lui ont été soumises ou parce qu'il ne sait que faire? Que ce soit l'un ou l'autre, ce n'est pas une bonne raison. Cette mesure devrait faire partie d'un vaste plan économique qui remettrait sur pied l'économie chancelante du Canada. Nous n'avons pas les moyens d'attendre 12, 18 ou 24 mois une nouvelle loi sur les banques ou une relance économique. Le pays est fatigué de la paralysie électorale qui s'est emparé du Parlement et du Canada tout entier. Il est temps que le gouvernement fasse quelque chose de concret ou qu'il déclenche les élections pour que ce pays ait enfin un véritable gouvernement.

Ce bill est une excuse de plus pour ne rien faire. C'est un autre moyen de gagner du temps. Mais cela signifie que, le jour des élections, les Canadiens porteront au pouvoir un nouveau gouvernement qui leur proposera un nouveau plan économique comprenant une nouvelle loi sur les banques et les mesures dont le pays a besoin et qu'il réclame.

● (2122)

[Français]

**M. Eudore Allard (Rimouski):** Monsieur le président, le Livre blanc sur la révision de la loi des banques publié à la fin août 1976 voudrait que les banques à charte soient plus concurrentielles vis-à-vis des Caisses populaires et les autres institutions bancaires. Nous, du Crédit social, sommes d'avis que les banques à charte sont, à l'heure actuelle, nettement supérieures ou en meilleure posture que les autres institutions financières du pays, puisque ces banques ont le privilège de créer l'argent d'un simple trait de plume.

Tantôt, j'écoutais l'honorable député de Timiskaming (M. Peters) qui disait qu'il croyait que ces banques avaient suffisamment de pouvoir, mais je pense que les banques à charte n'ont pas le contrôle. Elles se contrôlent par elles-mêmes, et même elles contrôlent la députation ici actuellement, de même que le gouvernement. Ce sont elles qui font la pluie et le beau temps. Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre part à ce débat sur le bill C-16 puisque cela doit donner l'occasion aux citoyens de notre pays de mieux se sensibiliser en ce qui a trait au fonctionnement à notre système monétaire. Ici j'ai devant moi des profits ou des actifs bancaires depuis 1967 jusqu'à 1975. Du 30 octobre 1967 au 31 octobre 1970, l'actif, l'augmentation a été de six milliards de dollars; de 1971 à 1972, de huit milliards de dollars; et de 1973 à 1975, une augmentation record de 16 milliards de dollars. J'ai dit record mais je pense qu'ils vont battre le record cette année. En juin j'avais prédit que les banques à charte feraient un profit d'actifs net de 25 milliards, mais je prévois qu'elles vont se rendre jusqu'à 26 milliards cette année.

Monsieur le président, avant la révision de la loi sur les banques, en 1957, les augmentations d'actifs bancaires variaient entre 2 et 3 milliards de dollars par année. En ce qui concerne les taux d'intérêt des banques aux clients, ils étaient plafonnés à 7 p. 100 de 1934 à 1944; de 1944 à 1967, ils étaient plafonnés à 6 p. 100. Ils ont été déplafonnés en 1967 tout en demeurant sujets à une augmentation très compliquée qui dépend plutôt de la tendance générale des marchés finan-